

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etai~~ent~~ présents : M. Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. Jean-Noël RAFFNER, Jacky FUNK, Mmes Joëlle BOHRHAUER, Catherine FAYOLLE, Chantal PERRIN, Tania MUSY, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

Etait représenté : Monsieur Patrice PERRIN qui a donné pouvoir à Monsieur Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Claude PIERREVELCIN est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2013
- 2) **Régie municipale de chauffage** : vote des tarifs pour la saison 2013/2014 ; décision de principe pour l'extension du réseau de chauffage
- 3) **Affaires financières** Décision modificative n°2 : budget M14 et M49; Taxe communale d'électricité : revalorisation du coefficient ; Tarifs : location du chapiteau, redevance d'occupation du DP pour un conteneur textile ; Demande de subvention au Conseil Général : programme d'investissements 2014
- 4) **Affaires foncières** : Vente du terrain « boucherie BARADEL »
- 5) **Points divers** : Modification de la dénomination de la rue du Rouge Maling ; Renouvellement de l'adhésion à l'organisme PEFC
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Monsieur le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- A la rubrique « régie municipale de chauffage » : décision de principe concernant l'extension du réseau de chauffage
- A la rubrique « points divers » : approbation de la convention de financement « classe foot »

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) REGIE MUNICIPALE DE CHAUFFAGE**2.1. Approbation des tarifs pour la saison 2013/2014**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de vente de la chaleur pour la saison 2013/2014, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Sur proposition du conseil d'exploitation, il est proposé au conseil municipal d'appliquer les modifications suivantes, d'une part sur la part fixe (abonnement) et d'autre part sur la part variable (le prix de la chaleur).

1. les abonnements annuels :

- Sur la saison précédente, nous constatons un très léger déficit de 0,8 % soit une amélioration très nette par rapport aux saisons précédentes. Au cumul, depuis le début de l'exploitation, nous avons un déficit cumulé de 44 381 € dont 29 611 € avancés par la commune sous forme d'une avance remboursable sur 30 ans et 14 770 € que la régie devra compenser sur 10 ans soit 1 477 € par an dont 664 € déjà provisionnés dans le tarif actuel et donc 813 supplémentaires sur le tarif à venir.
- Pièces de rechange : les 3 premières saisons d'exploitation n'ont pas nécessité d'achats de pièces de rechange. Le planning d'entretien fourni par le constructeur fait état d'un besoin en pièces de rechange d'un montant de 34 000 € entre 2014 et 2020 dont 19 000 € pour la seule année 2020 où la chaudière devra subir une révision importante. Il est proposé de provisionner 1/7 des 34 000 € soit 4 860 € par an à partir de 2014 afin de ne pas avoir à subir de variations de prix importantes, surtout en 2020.

Ces 2 événements amènent une hausse de la part fixe de 14.5 % ce qui aura un impact de 4.8 % sur la facture globale de chauffage.

Tenant compte de ces éléments, les abonnements annuels s'élèvent à :

Logement ou bâtiment	Part fixe
HUBER – 4 rue du Gal Petitdemange	246 €
TRUSSARD – 4 rue du Gal Petitdemange	246 €
SCHWARTZ – 1 rue du Gal Petitdemange	369 €
BATOT - 4 rue du Dr Macker	739 €
La Poste – 41 rue du Gal Dufieux	246 €
HOLLENDER – 41 rue du Gal Dufieux	246 €
KOCAK – 41 rue du Gal Dufieux	246 €
Local perception – 41 rue Gal Dufieux	246 €
Presbytère – 1 rue de l'Abbé Simon	492 €
Clos des Saules – 26 rue du Gal Dufieux	3 599 €

Hôpital	11 570 €
Hôtel Restaurant du Faudé:	4 961 €
Mairie – 39 rue du Gal Dufieux	960 €
Ecole primaire- 2 rue Gal Petitdemange	3 471 €
Salle des loisirs – rue du Foyer St Martin	15 012 €
Ecole maternelle 2 rue Gal Petitdemange	2 400 €
DRACHE 43 rue du Gal Dufieux	246 €
TOTAL:	45 297 €

2. le prix de la fourniture de chaleur

Le prix de la fourniture de chaleur passerait de 0,0635 € HT/kwh à € 0,0669 HT/kwh, avec application de la TVA en vigueur. Sur la saison de chauffe 2012/2013, le coût réel de la part variable a été de 64,25 € par Mwh vendu (au lieu de 63,50 € facturé).

L'évolution du tarif expliquée par une inflation importante sur le bois et l'électricité serait de 5.35 % et aurait un impact sur la facture totale de chauffage de 3.57 %.

Pour l'immeuble du Clos des Saules, qui dispose d'un compteur principal et de compteurs individuels pour chaque logement, la répartition de la consommation est la suivante :

- 60% du comptage principal au prorata des compteurs individuels
- 40% du comptage principal au prorata de la surface des logements

Conformément à la réglementation (article R 2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales), il appartient au conseil municipal, à la demande du maire, de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre, notamment en modifiant les tarifs ou les prix de vente.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2013,

Vu le relevé provisoire des résultats de l'exploitation qui présente un bilan déficitaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (L2221-11 à L2221-13 et R 2221-63 à R2221-94)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'approuver les nouveaux tarifs pour la saison 2013/2014, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, tels qu'ils sont détaillés ci-dessus, aux points 1 et 2.
- DEMANDE à M. le Maire de communiquer ces tarifs aux clients de la chaufferie avant le 1^{er} octobre 2013, conformément aux dispositions de la convention.

2.2. Décision de principe concernant l'extension du réseau de chauffage

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal d'une demande de raccordement de certains habitants de la rue de la Béhine. Pour pouvoir répondre à cette demande, le réseau de chauffage doit être étendu et des travaux doivent être engagés.

Ces travaux comporteraient une partie commune entre la chaufferie et le groupe d'habitations et une partie spécifique à chaque habitation. A ce jour, seule une partie des occupants a donné son accord pour être raccordé. Seulement, la partie commune doit être engagée quel que soit le nombre d'habitations raccordées. Les clients raccordés participeraient soit par le remboursement d'un emprunt souscrit par la régie soit sous forme d'une participation financière au comptant. Le montant de la participation serait déterminé par la division du coût des travaux par le nombre d'habitations potentiellement raccordables.

La question se pose du financement de la part de travaux correspondant aux habitations non raccordées, étant entendu qu'il est exclu de la faire supporter par l'ensemble des usagers puisque cela entrainerait une augmentation injustifiée des tarifs.

La solution consisterait en un financement par la commune en pariant sur le fait que les occupants non raccordés deviennent intéressés par le chauffage au bois lorsque ce dernier deviendra très concurrentiel. Tout raccordement au-delà de la phase initiale ferait l'objet d'un remboursement à la commune dans les mêmes conditions que pour les premiers raccordements.

M. CLAUDEPIERRE fait part de la position de M. Patrice PERRIN qui estime que la régie doit être autonome et que le budget communal n'a pas à prendre en charge une partie des investissements de la régie. Si la régie ne peut pas financer les travaux, il convient selon lui de ne pas engager ces travaux.

M. le Maire précise que dans ce cas, et vu les coûts des travaux, le réseau de chauffage ne pourra jamais être étendu. Il indique également que la décision prise aujourd'hui s'appliquera ensuite pour toutes les autres éventuelles demandes d'extension du réseau.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2013,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-2, 2°

A la majorité des membres présents ou représentés (12 votes pour, 3 votes contre (Patrice PERRIN, Norbert DEMANGEAT et René BRUN) et 2 abstentions (Denis PIERREVELCIN et Laurent MATHIEU)

- ACCEPTE que la Commune prenne en charge sur son budget propre une partie des dépenses liés aux investissements à réaliser par la régie de chauffage pour l'extension de son réseau de chauffage.

3) AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Décision modificative n°2 / budget principal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM1	DM2	TOTAL
60621	Combustibles	8 000,00	5 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	32 000,00	5 000,00	37 000,00

6156	Maintenance	14 000,00	5 000,00	19 000,00
616	Assurances	30 000,00	3 000,00	33 000,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	77 000,00	10 000,00	87 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	1 000,00	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	8 000,00	33 000,00
6554	Organismes de regroupement	21 900,00	11 300,00	33 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	- 6 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestation	6 400,00	8 480,00	14 880,00
61524	Entretien bois et forêts	0	32 720,00	32 720,00
62876	Remboursement frais au GFP de rattachement	61 500,00	-61 500,00	0
6288	Autres services extérieurs	0	10 300,00	10 300,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	16 000,00	21 000,00
6411	Personnel titulaire	73 000,00	250 000,00	323 000,00
64111	Personnel titulaire, rémunération ppale	362 900,00	- 250 000,00	112 900,00
6413	Personnel non titulaire	6 000,00	16 000,00	22 000,00
64131	Personnel non titulaire, rémunération	22 000,00	-16 000,00	6 000,00
023	Prélèvement pour investissements	917 388,39	-32 300,00	885 088,39
TOTAL			16 000,00	
Recettes de fonctionnement		BP+DM1	DM2	TOTAL
7022	Ventes de bois	141 000,00	16 000,00	157 000,00
TOTAL			16 000,00	

Dépenses d'investissement		Opération	BP+DM1	DM2	TOTAL
2031	Frais d'études	26 / tennis	107 780,00	- 52 000,00	55 780,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54/ opérations diverses	268 260,39	- 32 300,00	235 960,39
2313	Immobilisations en cours / constructions	26 / tennis	1 075 400,00	52 000,00	1 127 400,00
TOTAL				- 32 300,00	
Recettes d'investissement			BP+DM1	DM2	TOTAL
021	Prélèvement		917 388,39	- 32 300,00	885 088,39
TOTAL				- 32 300,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 (vote du budget) et du 26 juin 2013 (décision modificative n°1)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3.2 Décision modificative n°2 / budget « eau et assainissement »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses de

fonctionnement et les recettes d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM1	DM2	TOTAL
6611	Intérêts des emprunts	8 000,00	- 300,00	7 700,00
681	Dotations aux amortissements	38 861,00	300,00	39 161,00
TOTAL			0,00	

Recettes d'investissement		BP+DM1	DM2	TOTAL
1641	Emprunts	54 500,00	-300,00	54 200,00
28156	Amortissements des réseaux	37 640,00	300,00	37 640,00
TOTAL			0,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 (vote du budget) et du 26 juin 2013 (décision modificative n°1)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3.3 Taxe sur la consommation finale d'électricité : revalorisation du coefficient

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que la taxe sur la consommation finale d'électricité a été instaurée par délibération du 19 septembre 2011, au coefficient plafond de 8,12.

Ce coefficient est actualisé chaque année mais il est nécessaire de délibérer pour que cette actualisation soit applicable à la Commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010,

Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L2333-2 à L2333-5 et R2333-5 et 6)

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer à 8,44 le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour 2014.

3.4 Fixation de nouveaux tarifs

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer 2 nouveaux tarifs qui seront rajoutés aux tarifs communaux, pour les situations suivantes :

- Location du chapiteau (récupéré du comité d'animation). Il est proposé un tarif de 100 €, comprenant la livraison du matériel mais pas le montage. Un contrat de location sera élaboré mentionnant notamment l'obligation pour le locataire de souscrire une assurance. La location sera possible aux associations de Lapoutroie et aux particuliers domiciliés à Lapoutroie.
- Redevance d'occupation du domaine public pour un conteneur textile. La Communauté de Communes a modifié l'organisation des opérations de récupération des textiles et a choisi un nouveau partenaire : la société KFB. Cette société est autorisée à implanter un conteneur sur le ban communal, au niveau des ateliers communaux. Pour cela, la commune devra établir une autorisation d'occupation du domaine public, assortie du paiement d'une redevance. Il est proposé de fixer cette redevance à 120 € par an et par conteneur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

3.5 Demande de subvention au Conseil Général / programme d'investissement 2014

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint chargé des finances, indique aux membres du conseil municipal que le Conseil général a modifié sa politique d'aide aux Communes. Pour les projets courants (dits « projets d'intérêt local »), la demande de subvention au Conseil Général devra parvenir avant le 30 septembre de l'année N pour des investissements réalisés en N+1.

C'est pourquoi, il convient de se prononcer dès aujourd'hui sur le programme d'investissement susceptible d'être inscrit au budget communal 2014. Ce programme de travaux prévisionnel est le suivant :

- Elargissement des trottoirs de la rue du Général Dufieux / tranche 2 : 32 151 € HT
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle, rue du Général Dufieux, hors agglomération : 39 590 € HT
- Réfection du pont de la Vieille Route : 15 000 € HT
- Réfection du pont de Varingoutte : 12 600 € HT
- Réfection du pont de la rue du Dr Macker : 91 000 € HT
- Réfection du chemin du Haut Pré (reprofilage) : 38 550 € HT
- Réfection de la rue du Dr Macker : 200 000 € HT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme d'investissement prévisionnel pour 2014
- SOLLICITE une aide du Conseil Général pour l'ensemble de ce programme, au titre des aides « projets d'intérêt local »
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande

- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

4) AFFAIRES FONCIERES

4.1. Vente d'un terrain à la SCI du Vieux Moulin (boucherie BARADEL)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que lors d'un récent contrôle, la mairie s'est aperçue qu'une partie du terrain sur lequel a été édifiée la boucherie BARADEL était encore propriété de la Commune. Il s'agit des parcelles cadastrées section 2 n° 403 et 404, d'une surface respective de 1,27 are et 4 centiares.

Le conseil municipal avait délibéré en 1992 pour la vente de ces parcelles (14 000 F l'are). L'acte notarié n'a jamais été rédigé et aucun prix n'a été réglé à la Commune.

Un accord a été trouvé pour la régularisation de cette situation : il est proposé de vendre ces parcelles au prix estimé par le service France Domaine, soit 12 700 €, uniquement pour la valeur du terrain nu (les constructions ayant été érigées par l'acquéreur et à ses frais).

L'acquéreur serait la SCI du Vieux Moulin, dont le siège social se situe 68 rue du Général DUFIEUX à LAPOUTROIE et représentée par M. Olivier BARADEL.

Vu l'avis de France Domaines n°2013-175V0482, en date du 21 mai 2013,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de vendre à la SCI du Vieux Moulin, dont le siège social se situe 68 rue du Général DUFIEUX à LAPOUTROIE et représentée par M. Olivier BARADEL, les parcelles cadastrées section 2 n° 403 et 404, d'une surface respective de 1,27 are et 4 centiares, au prix de 12 700 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente conformément aux conditions ci-dessus.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

5) POINTS DIVERS

5.1 Modification de la dénomination de la rue du Rouge Maling

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal qu'il existe une confusion entre la rue du Rouge Maling (située à côté du musée des eaux de vie) et le lieudit Rouge Maling (situé à proximité des nouveaux ateliers municipaux).

C'est pourquoi, il est proposé de modifier cette dénomination par « rue du Musée ». Aucun conseiller municipal ne propose une autre dénomination.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification de la dénomination « rue du Rouge Maling » par « rue du Musée »,

- CHARGE M. le Maire de prévenir les habitants et tout service concerné.

5.2 Renouvellement de l'adhésion à l'organisme de certification PEFC

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2002 puis en 2007, la Commune avait décidé d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans.

L'adhésion étant arrivée à échéance en 2012 il convient de se prononcer sur son renouvellement, soit pour une nouvelle durée de 5 ans, soit à durée illimitée. Pour information, le coût de cette adhésion pour l'année 2013 s'élève à 87,48 €.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le renouvellement à l'organisme de certification du bois PEFC pour une nouvelle durée de 5 ans.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion et à verser la contribution demandée.

5.3 Classe foot : signature d'une convention de financement

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal que suite aux différentes réunions avec les communes et notamment avec la Commune de Labaroche, un projet de convention de financement tripartite (communes, AS du Canton Vert et Collège) est proposé.

La convention a pour objet de définir les modalités de participation des communes au financement de la section foot et d'en assurer la pérennité pendant les 2 années scolaires à venir (2013/2014 et 2014/2015). Ainsi, il est mentionné que les communes s'engagent à verser à l'AS du Canton Vert une contribution financière annuelle et forfaitaire de 11 000 € par an pour le fonctionnement de la section foot du Collège et que cette contribution sera calculée annuellement au prorata du nombre d'élèves originaires de chaque commune, inscrits à la section foot.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de la classe foot du Collège Georges MARTELOT d'Orbey.

6) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (5 dossiers enregistrés).

- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt travail C.C. : 340€
- **Marchés publics :**
 - **Marchés attribués :**
 - Marchés de travaux pour la plateforme sportive dédiée au tennis (18 lots)
 - Marché de travaux / voirie 2013 : entreprise COLAS
 - Marché de travaux / élargissement des trottoirs : entreprise BTP WEREY

7) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK/ commission transport : le service « Mobilival » fonctionne plutôt bien (malgré quelques soucis d'organisation avec le prestataire actuel). Par contre, le « Val express » a du mal à attirer suffisamment de monde et risque d'être arrêté en fin d'année si sa fréquentation n'augmente pas
- CCVK /SPANC : une étude a été réalisée pour le traitement des boues de vidange des fosses septiques individuelles. Solution : ne rien changer par rapport à la situation actuelle
- Commission « déco » : réunion prévue le 26.09 à 18h à la mairie, pour la préparation des décorations de Noël
- Commission « personnes âgées » : réunion prévue le 29.10 à 18h30 à la mairie, pour la préparation des colis des aînés et du repas de Noël
- Commission « communication » : 1^{ère} réunion s'est déroulée le 10.09 à la mairie. Appel aux idées des uns et des autres pour des propositions d'articles (à communiquer à Norbert). Prochaine réunion le 8.10 à 18h à la mairie.
- Commission déneigement/débroussaillage : à programmer prochainement (fixation des tarifs).
- Commission « agriculture » : sortie forêt programmée le 28.09 à 13h30. Départ mairie en voiture.

8) COMMUNICATIONS DIVERSES

Interventions des pompiers

M. Norbert DEMANGEAT, en tant que pompier, souhaite remercier la Commune pour la mise à disposition de l'intendance lors de certaines interventions longues (sandwiches, boissons).

Construction de la plate-forme « tennis »/ avancement des travaux

Le chantier a démarré début septembre. Le terrassement est en cours.

Réunion de quartier ?

M. René BRUN souhaite relayer une demande de ses voisins, habitants du lotissement Tschépitre : concernant la coupure de l'éclairage public, certains habitants auraient aimé

qu'une réunion de présentation spécifique soit organisée pour présenter le projet (plutôt qu'une consultation écrite).

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion publique, ouverte à tous les habitants, les membres du conseil municipal étaient plus nombreux que les participants. C'est pourquoi, il n'est pas favorable à l'organisation de réunions de « quartier ».

Emploi d'avenir

Lors du conseil municipal du 25 juin dernier, les conseillers municipaux ont autorisé M. le Maire à rechercher un jeune qui remplirait les critères des emplois d'avenir. M. le Maire les informe qu'un jeune remplissant ces critères a été sélectionné, en lien avec la Mission Locale. Le jeune débutera son contrat le 1^{er} octobre et devrait durer 3 ans, avec obligation de suivre également un parcours de formation défini par la Commune.

Pour rappel, l'aide de l'Etat pour l'embauche d'un jeune en « emploi d'avenir » s'élève à 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic.

Projet PER « sentier de mémoire Tête des Faux »

M. Roger CLAUDEPIERRE fait le point sur le projet de sentier de mémoire « Tête des Faux » qui s'inscrit dans le cadre du PER 14/18. Le projet présenté initialement (4 panneaux en lave émaillée, brochures et signalétique) a dû être modifié pour plusieurs raisons :

- Le coût du projet initial a été doublé du fait de l'obligation de réaliser une étude du BRGM et de souscrire à un volet « multimédia » commun à tous les sites PER retenus
- Les communes partenaires (Le Bonhomme et Orbey) ont annoncé que leur enveloppe prévue pour ce projet était limitée : 3 000 € pour le Bonhomme et 5 508 € pour Orbey.
- Tenant compte de ces éléments, la version retenue ne prévoit plus la pose de panneaux explicatifs et se limitera à l'édition de brochure et la pose d'une signalétique.
- La participation de la Commune de Lapoutroie sera identique à celle d'Orbey, soit 5 508 €.

Eoliennes

M. le Maire rend compte aux conseillers municipaux des actions menées au début de l'été en faveur du dossier des éoliennes auxquelles la communauté des communes et lui-même ont pris part.

Calendrier :

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2013
- 2) **Régie municipale de chauffage** : vote des tarifs pour la saison 2013/2014 ; décision de principe pour l'extension du réseau de chauffage
- 3) **Affaires financières** Décision modificative n°2 : budget M14 et M49; Taxe communale d'électricité : revalorisation du coefficient ; Tarifs : location du chapiteau, redevance d'occupation du DP pour un conteneur textile ; Demande de subvention au Conseil Général : programme d'investissements 2014
- 4) **Affaires foncières** : Vente du terrain « boucherie BARADEL »
- 5) **Points divers** : Modification de la dénomination de la rue du Rouge Maling ; Renouvellement de l'adhésion à l'organisme PEFC
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Deux points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour :

- A la rubrique « régie municipale de chauffage » : décision de principe concernant l'extension du réseau de chauffage
- A la rubrique « points divers » : approbation de la convention de financement « classe foot »

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 16 septembre 2013				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint	Procuration donnée à R. CLAUDEPIERRE	
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal		
FUNK	Jacky	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		
MUSY	Tania	Conseiller municipal		
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
BRUN	René	Conseiller municipal		

DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal	

